



MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Création du site internet pour le label Breizhmer

**CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES PARTICULIÈRES
(CCTP)**

Le pouvoir adjudicateur :

BREIZHMER

1 SQUARE RENÉ CASSIN,

35700 RENNES

SOMMAIRE

Présentation du projet	3
I.1 – L’association Breizhmer	3
I.2 – Le label Breizhmer des produits de la mer bretons	4
I.2.1 - Contexte et enjeux	4
I.2.2 - Les produits labellisés	5
I.2.4 - Les objectifs et les cibles du label	6
Objet et durée du marché	6
II.1 – Objet du marché	6
II.2 – Type de procédure du marché	7
II.3 – Durée et lieu d’exécution du marché	7
II.4 – Structuration du marché	7
II.5 – Budget estimatif du marché	7
Prestations et livrables attendues	8
III.1 - Étape 1 : la création du simulateur de labellisation	
A - Prestations attendues	
B - Livrables demandés	
III.2 – Étape 2 : le création du site web du label Breizhmer	
A - Prestations attendues	
B - Livrables demandés	
III.4 - Accompagnement souhaité	10
III.5 - Désignation d’un interlocuteur	11
III.6 - Contraintes techniques et juridiques	11
	11
Calendrier et critères d’attribution	12
IV.1 - Calendrier	12
IV.2 - Délai de validité des propositions	13
IV.3 - Critères d’attribution	13
IV.4 - Notification du marché	13

I. Présentation du projet

I.1 – L'association Breizhmer

Créée en 2019, l'association Breizhmer regroupe le Comité Régional et les Comités Départementaux des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM et CDPMEM des quatre départements bretons), le Comité Régional de Conchyliculture Bretagne Nord, l'Association Bretonne des Acheteurs de Produits de la Pêche (ABAPP) et les deux Organisations de Producteurs de Bretagne (Les Pêcheurs de Bretagne et Cobrenord). Breizhmer a pour vocation de réunir et de fédérer toutes les composantes de la filière pêche et aquaculture de Bretagne, de faciliter la coordination et le dialogue entre ses acteurs, de promouvoir les produits de la mer de bretons, de favoriser l'emploi et l'attractivité des métiers de la filière et de développer la connaissance, la recherche et l'innovation.

Le rôle de l'association Breizhmer est de rassembler les acteurs de la filière pêche et aquaculture de Bretagne dans l'intérêt de tous.

Pour le territoire Breton :

Breizhmer est née sur un territoire dont l'identité maritime est puissante. La Bretagne représente 50% de la production des produits de la pêche et de l'aquaculture en France. Le secteur des produits de la mer représente 18 000 emplois avec une augmentation de 7% en 3 ans. Un emploi en mer génère 3 emplois à terre, sans compter les emplois indirects générés dans le tourisme notamment.

À ce titre, Breizhmer a la responsabilité de la pérennité et de la prospérité d'une activité humaine et économique qui participe à l'alimentation et au patrimoine gastronomique.

Pour les professionnels :

Breizhmer s'est construite à partir des producteurs et des premiers acheteurs. Elle a pour vocation d'intégrer l'ensemble des maillons de la filière. Au service des professionnels, elle œuvre à l'épanouissement et au développement de leur activité, facilite le dialogue entre les acteurs économiques et cherche des solutions collectives face aux défis. Elle défend les produits et contribue au respect de ceux qui les travaillent. Breizhmer souhaite faire partager la passion des acteurs de la filière pêche et aquaculture de Bretagne.

Pour les consommateurs :

Breizhmer valorise les produits de la mer bretons et contribue à la promotion et à l'amélioration de l'offre proposée aux consommateurs, tant par la qualité, la traçabilité, la durabilité et le haut niveau de normes sociales et de savoir-faire. Nous souhaitons communiquer en toute transparence avec le public afin d'améliorer sa connaissance des produits, leur valeur nutritive, l'état de la ressource, leurs modes de production et la condition des femmes et des hommes qui les travaillent.

Plus d'informations sur : <http://www.breizhmer.bzh>

I.2 – Le label Breizhmer des produits de la mer bretons

I.2.1 - Contexte et enjeux

Dans un contexte d'internationalisation du marché des produits de la mer, de concentration des opérateurs, d'une modification des modes de consommation et de l'exigence des consommateurs (traçabilité, labels d'origine et de qualité, circuits courts, etc.), une meilleure valorisation des produits de la mer est nécessaire afin d'assurer la résilience et le développement de la filière bretonne. Cette exigence est accélérée par la pression d'un marché dominé par des importations à bas coût d'une part et des prix de revient en hausse pour la filière bretonne du fait de la flambée des prix du gasoil et une d'inflation généralisée. Pourtant la Bretagne est sûre de ses atouts.

La Bretagne représente 50% de la production des produits de la pêche et de l'aquaculture en France. Cependant, près de 84 % des produits de la mer consommés en France sont importés. La crise de la Covid, le Brexit et l'entrée en vigueur de la loi EGalim sur la restauration collective ont montré la fragilité du marché et la capacité des produits locaux ou labellisés à tirer leur épingle du jeu. Depuis peu, les conflits aux portes de l'UE ont renforcé la nécessité de retrouver une autonomie alimentaire en soutenant le développement de la filière locale.

La Bretagne bénéficie d'une image et d'une diversité des produits de la mer de haute qualité dont le potentiel est insuffisamment exploité. Il apparaît en conséquence pertinent de capitaliser davantage à la fois sur cette image et à la fois sur la qualité et la durabilité pour valoriser les produits bretons.

La mise en œuvre de marques, labels ou écolabels est un moyen de valoriser et de répondre aux attentes des consommateurs et des producteurs de Bretagne. De nombreuses initiatives existent (l'AOP moules de Bouchot de la Baie du Mont Saint-Michel, Label rouge noix de coquilles Saint-Jacques surgelées, Produit en Bretagne, Pavillon France, MSC, etc...) organisées par des opérateurs de natures différentes (producteurs, premiers acheteurs, distributeurs, sociétés privées de certification). Malheureusement ces initiatives ne concernent qu'un nombre très réduit de produits bretons, ou pire, l'écolabel public « Pêche durable » piloté par FranceAgriMer n'en comporte aucun. De surcroît, les marques et labels existants ne correspondent pas nécessairement aux besoins des producteurs bretons et aux attentes des consommateurs d'aujourd'hui.

À cette étape, Breizhmer est accompagnée d'une agence de communication pour la création de l'identité du label et d'un bureau spécialisé dans la labellisation afin d'établir le référentiel des produits de la mer bretons. Le travail d'élaboration du référentiel s'effectue sur la base de groupes de travail pêche, conchyliculture, algues, halles à marée, mareyage et transformateurs bretons. Ce référentiel est établi sur une gamme de produits qui englobe tous les maillons de la filière. Il sera doté d'un cahier des charges qui sera contrôlé régulièrement par un organisme certificateur afin de garantir la fiabilité des critères et la solidité du label. **Le label Breizhmer permettra aux professionnels des produits de la mer de mieux vendre leurs produits en développant et pérennisant des parts de marché auprès des acheteurs professionnels et des consommateurs.**

I.2.2 - Les produits labellisés

Le label-marque couvrira les produits de la mer de tous les maillons de la filière bretonne : pêcheurs, conchyliculteurs, producteurs ou récoltants d'algues, mareyeurs, transformateurs, etc...

Il englobera une large gamme de produits bruts ou transformés : algues, coquillages, crustacés, poissons, céphalopodes, qu'ils soient frais, surgelés, lyophilisés, en conserves etc...

Les produits labellisés seront identifiés par un logo présent notamment sur les étiquettes, les emballages, etc... Depuis les étals, les rayons, les stands, les menus des restaurants, les établissements de production et de transformation, les sites e-commerce etc...

I.2.3 - Les objectifs et les cibles du label Breizhmer

Le label a pour objectif de mieux identifier les produits bretons pour permettre :

- aux consommateurs d'être informés sur leur qualité, leur origine et leur compatibilité environnementale et sociale.
- aux professionnels des produits de la mer bretons de mieux vendre en développant et pérennisant des parts de marché auprès des acheteurs professionnels et des consommateurs.

1 - La cible externe principale du label : les consommateurs français de plus en plus attentifs à leur santé, leur alimentation et leur impact environnemental. (Communication grand public)

2 - La cible interne principale du label : les professionnels des produits de la mer bretons : pêcheurs, conchyliculteurs, producteurs ou récoltants d'algues, mareyeurs, transformateurs, etc... qui doivent adhérer à la démarche pour développer et pérenniser l'offre du label.

(Communication technique et spécifique notamment par le référentiel. C'est à cette cible qu'est destiné le simulateur de labellisation (étape 1)).

3 - Les cibles secondaires : les **restaurateurs bretons, français et internationaux** (30 % du marché) et **les collectivités** qui depuis le 1er janvier 2022, doivent acheter 50% de produits labellisés pour les restaurants collectifs dont elles ont la charge : EHPAD, hôpitaux, cantines, selfs, etc... (30 % du marché).

4 - Les cibles indirectes secondaires : Les acheteurs professionnels (poissonniers, GMS, courtiers, grossistes, transformateurs) qui, pour répondre à la demande des consommateurs, devront se fournir en produits de la mer labellisés « bretons ».

II. Objet et durée du marché

II.1 – Objet du marché

Le présent marché a pour objet la création du site internet pour le label Breizhmer prioritairement à destination des professionnels. Il est décomposé en 2 étapes :

- **Étape n°1 : La création du simulateur de labellisation pour l'obtention du label Breizhmer pour les professionnels.** Il est à destination des professionnels (cible 2, confère I.2.3 - Les objectifs et les cibles du label Breizhmer).

- **Étape n°2 : La création du site label Breizhmer dans sa première phase destinée aux professionnels.** Il est à destination des cibles 2, 3 et 4 (confère I.2.3 - Les objectifs et les cibles du label Breizhmer).

Le marché ne concerne pas le développement des pages du site du label Breizhmer à destination du grand public (cible 1, confère I.2.3 - Les objectifs et les cibles du label Breizhmer).

II.2 – Type de procédure du marché

La présente consultation concerne un marché passé conformément à l'article R.2123-1 du Code des marchés publics. Elle détermine les conditions de la consultation et énonce les prescriptions techniques particulières qui s'appliquent pour l'exécution du marché en découlant.

II.3 – Durée et lieu d'exécution du marché

Le marché prend effet à la date de notification au prestataire semaine 03 2023, le 16 janvier 2023 et se terminera au plus tard le 28 avril 2023.

Lieu d'exécution : Bretagne.

II.4 – Structuration du marché

La réponse au marché peut être faite par un seul prestataire garantissant l'ensemble des demandes.

La réponse peut également être faite sous la forme d'un groupement afin de disposer de toutes les compétences attendues. Toutefois, dans ce cas, le prestataire devra garantir la parfaite coopération entre les différents membres du groupement, en prévoyant notamment toutes les modalités, méthodes et outils de communication, de transmission d'information, et d'intelligence collective entre ceux-ci.

II.5 – Budget estimatif du marché

L'accord est conclu sans minimum et avec un montant maximum : 23 900 € TTC

III. Prestations et livrables attendues

III.1 – Étape 1 : la création du simulateur de labellisation

A - Prestations attendues

Le simulateur de labellisation s'adresse aux professionnels. **C'est une grille d'auto-évaluation qui calcule et totalise le nombre de points et signale aux professionnels s'ils sont éligibles au label Breizhmer.**

Chaque grille correspond à un métier. Elles ont toutes une base de critères similaires mais diffèrent par certains critères. Selon le choix du "secteur", le "type de structure /d'activité" et les "produits sélectionnés", les "grilles d'auto-évaluation" s'adaptent et s'affinent. **L'objectif étant de proposer à l'utilisateur une "grille d'auto-évaluation" correspondant le plus fidèlement à son métier.**

À partir de la charte graphique du label et des attentes de l'équipe Breizhmer, le prestataire devra concevoir une interface accessible, facile à prendre en main et ludique car l'outil s'adresse à des utilisateurs non-initiés.

Actuellement, les "grilles d'auto-évaluation" sont sous format Excel. Le prestataire devra proposer le parcours utilisateur le plus adapté pour la navigation : desktop, tablette et mobile.

Le simulateur comprend une phase test technique et une phase test utilisateurs (du 24 février au 24 mars). À la suite de cette phase test utilisateurs, le prestataire devra mettre en place les corrections et améliorations nécessaires suite aux retours des utilisateurs.

Les éléments des grilles d'évaluation (nature des critères, nombre de critères, point attribués à chaque critère...), peuvent évoluer dans le temps et nécessitent une mise à jour régulière par l'équipe Breizhmer une fois le site livré, le prestataire devra concevoir un back office clair et accessible.

Avant l'étape 2, le "simulateur de labellisation" sera accessible depuis notre site web breizhmer.bzh. Il sera hébergé indépendamment de notre site breizhmer.bzh.

À titre indicatif, Breizhmer et le bureau spécialisé en labellisation ont imaginé le simulateur comme suit :

- **Page d'accueil** : elle résume le rôle et la méthode du simulateur et un bouton call to action "Commencer"

- **Page de présentation de l'utilisateur :**

- Nom de l'entreprise (champ à remplir obligatoire)
- Email (champ à remplir obligatoire, le mail doit être valide)
- Choix du secteur : pêche, conchyliculture, récoltant d'algues, transformateur (sous forme de bouton call to action).
- Type de structure /d'activité, déjà affiné selon choix du "secteur" (menu déroulant). Environ 4 "types de structure /d'activité" par "secteur".
- Possible choix "Type de produits", déjà affiné selon choix du "secteur" et le "type de structure /d'activité" (choix multiples). Environ 4 types de produits par structure /d'activité.

Page d'auto-évaluation :

- "grille d'auto-évaluation", affinée selon le choix du "secteur" et le "type de structure /d'activité" et le possible "type de produits" renseignés. Elle fonctionne comme un formulaire avec des "questions-critères" répartis en 6 piliers possibles :
 - TRACABILITE & ORIGINE (critères obligatoires donc éliminatoires correspondant à un nombre de points)
 - QUALITÉ (critères obligatoires donc éliminatoires correspondant à un nombre de points)
 - PRODUITS SÛRS (critères bonus correspondant à un nombre de points)
 - ENVIRONNEMENT (critères à choisir avec un minimum de points à obtenir)
 - TERRITOIRE (ECONOMIE, DÉVELOPPEMENT LOCAL, CITOYENNETÉ ET ANIMATION) (critères à choisir avec un minimum de points à obtenir)
 - SOCIAL (critères à choisir avec un minimum de points à obtenir)

À chaque pilier correspondent plusieurs sous paliers. À chaque sous pilier correspondent une ou plusieurs "questions-critères". (confère tableau ci-dessous). L'utilisateur devra savoir à tout moment de son évaluation dans quel pilier il se trouve. Il faudra utiliser un système de couleur par exemple.

CRITERE OBLIGATOIRE (oui/non)	PILIER (Chapitres du Label)	Sous Pilier (Sous chapitres de chaque Pilier)	Critères (exigence à respecter pour chaque pilier)	PONDERATION /NIVEAU DU CRITERE
OUI	TRACABILITE & ORIGINE	TRACABILITE	Lieux de production identifiés, traçabilité depuis le naissain	1
non, facultatif	ENVIRONNEMENT	GESTION DES DECHETS	Process en place permettant de respecter l'interdiction de brûler les déchets sur les sites de production	3

Ce sont ces "questions-critères" que doit évaluer l'utilisateur par un système de cases à cocher. L'utilisateur aura le choix entre 4 possibilités à cocher pour chaque "questions-critères" :

- Critère non appliqué, pas en place : Note = 0 point
- Critère partiellement mis en place : Note = x points
- Critère en place/mis en œuvre : Note = x' points
- Critère non applicable à votre structure, c'est à dire que vous n'êtes pas concerné : Note = NA (non pénalisant).
- Chaque réponse de l'utilisateur correspond à un nombre des points. Les questions-critères correspondantes aux piliers TRACABILITÉ & ORIGINE et QUALITÉ valent un nombre de points mais sont obligatoires donc éliminatoires. Les "questions-critères" des autres piliers correspondent à un nombre de points (0, x, x',NA) . Ces points devront être automatiquement

comptabilisés pour connaître le score de l'utilisateur. Le total des points sera visible à chaque fin de pilier et au total final.

- Pour chaque critère un bouton “documents” cliquable pourra informer l'utilisateur des documents nécessaires à fournir (exemple ci-dessous) pour la labellisation servant de preuve du respect des exigences.



Bon de livraison, facture d'achat

- À la fin de l'évaluation, le récapitulatif de l'auto-évaluation apparaît (confère schéma ci-dessous).

Auto - évaluation à l'éligibilité au label BREIZHMER

FILIERE CONCHYLICOLE	
NOM DE L'ENTREPRISE	
Date de réalisation	
Type de structure /d'activité	Producteur ▾
Piliers :	SCORE
TRACABILITE & ORIGINE	#VALUE!
QUALITE & PRODUIT SÛR	#VALUE!
PRODUIT SÛR (critère bonus)	#VALUE! /4
ENVIRONNEMENT	#VALUE! /44
TERRITOIRE	#VALUE! /32
SOCIAL	#VALUE! /22
Résultat de	#NAME? #VALUE!

- À la fin de l'évaluation, il sera proposé à l'utilisateur d'accéder à tout moment à sa “grille d'auto-évaluation” **par un système d'identification sécurisé** : Nom, prénom, mail, mot de passe/validation du mot de passe. Il lui sera également proposé d'être contacté par téléphone par Breizhmer avec le champ à remplir “téléphone”.
- Le **récapitulatif de l'auto-évaluation** (en format PDF par exemple) **sera automatiquement envoyé par mail à l'utilisateur** à l'adresse indiquée avec un message d'information.
- Le **récapitulatif de l'auto-évaluation sera également automatiquement envoyé par mail à la structure Breizhmer** (en format PDF par exemple) pour être informée d'une nouvelle auto-évaluation. Breizhmer aura également accès au numéro de téléphone si l'utilisateur a rempli le champ. Breizhmer sera en mesure d'accéder à tout moment à l'ensemble des données de chaque auto-évaluation.

Le “simulateur de labellisation” pourra contenir du texte, des photos et des précisions informatives pour améliorer l'expérience utilisateur.

Le “simulateur de labellisation” comprendra des indications pour informer l'utilisateur de l'avancée de l'évaluation.

C - Livrables demandés :

- Maquettes fonctionnelles avec parcours utilisateurs à partir du cahier des charges fourni par Breizhmer. Le prestataire devra proposer une expérience utilisateur claire et ludique.
(Améliorations possibles suite aux retours de l'équipe Breizhmer)
- Maquettes et déclinaisons graphiques des différentes pages du site à partir de la charte graphique du label Breizhmer et des attentes de Breizhmer. Cette étape se fera en collaboration avec l'équipe Breizhmer et notre agence de communication.
(Améliorations possibles suite aux retours de l'équipe Breizhmer)
- Développement, intégration de toutes les grilles (livrées par Breizhmer au prestataire en format Excel), des textes et des images. Cette partie comprend également le système d'identification de l'utilisateur : Formulaire d'inscription « utilisateur », avec possibilité d'accès « administration » limité pour sauvegarder leurs informations.
(Améliorations possibles suite aux retours de l'équipe Breizhmer)
- Optimisation SEO
- Corrections et améliorations selon les retours des utilisateurs après la phase test.

La maintenance doit pouvoir se faire en interne par Breizhmer et le prestataire doit garantir un fonctionnement sans bug pour une durée de 2 ans.

L'équipe Breizhmer à l'habitude de travailler sur Wordpress, cependant le prestataire peut proposer un autre CMS s'il pense qu'il sera plus adapté pour le simulateur.

III.2 – Étape 2 : la création du site web du label Breizhmer

A - Prestations attendues :

À la suite de l'étape 1, en fonction des retours sur le simulateur de labellisation et à partir du site existant, le prestataire devra développer les autres pages du site institutionnel du label Breizhmer.

Pour l'instant les pages à développer ne sont pas définies mais à titre indicatif, nous attendons du prestataire :

- La page d'accueil du site correspondant à la présentation du label
- les pages d'informations du label Breizhmer encore à définir (ex : pêche, conchyliculture, algues, transformateurs, pourquoi ?, qui sommes-nous ?). Environ 6 pages
- La page Utilisateur /Espace pro accessible depuis le système d'identification. Cette page comprendra les documents à télécharger depuis le site (guide d'utilisation du label, charte graphique...) ou depuis son ordinateur (documents nécessaires à la labellisation). Elle pourra également servir de page de correspondance avec Breizhmer par la l'envoi de notifications.
- La page contact
- La page actualité, avec la possibilité de créer des articles et de diffuser l'actualité des réseaux sociaux : Facebook, Instagram et LinkedIn
- Les mentions légales

À partir de la charte graphique du label, le prestataire devra concevoir une interface dynamique, facile à prendre en main et ludique car l'outil s'adresse à des utilisateurs non-initiés.

Les pages pourront contenir du texte, des photos, des vidéos des FAQ et/ou formulaires. Elles pourront comprendre des graphiques, numérotations, icônes dynamiques.

B – Livrables demandés :

- Maquettes fonctionnelles avec parcours utilisateurs à partir du cahier des charges fourni par Breizhmer. Le prestataire devra proposer une expérience utilisateur claire et ludique. *(Améliorations possibles suite aux retours de l'équipe Breizhmer)*
- Maquettes et déclinaisons graphiques des différentes pages du site à partir de la charte graphique du label Breizhmer et des attentes de Breizhmer. Cette étape se fera en collaboration avec l'équipe Breizhmer et notre agence de communication. *(Améliorations possibles suite aux retours de l'équipe Breizhmer)*
- Développement, intégration des textes, des images, vidéos, FAQ, formulaire... création graphiques, numérotations, icônes dynamiques. *(Améliorations possibles suite aux retours de l'équipe Breizhmer).*
- Optimisation SEO

La maintenance doit pouvoir se faire en interne par Breizhmer et le prestataire doit garantir un fonctionnement sans bug pour une durée de 2 ans.

L'équipe Breizhmer à l'habitude de travailler sur Wordpress, cependant le prestataire peut proposer un autre CMS s'il pense qu'il sera plus adapté pour le simulateur.

III.4 - Accompagnement souhaité

Tout au long de l'exécution du marché, Breizhmer souhaite se voir proposer par le prestataire une méthodologie claire et efficace ainsi que des propositions innovantes et concrètes.

Pour mener à bien l'exécution du marché, est instauré :

1. **Une équipe projet Breizhmer** : Elle est composée d'une secrétaire générale, d'une chargée de communication, d'une chargée de mission label de Breizhmer, d'une webmaster. Cette équipe travaillera en contact étroit avec le prestataire sur chaque étape des missions.
2. **Un comité de pilotage** : le « Groupe de Travail label-marque » qui regroupe les membres de Breizhmer (opérateurs de la filière : producteurs, premiers acheteurs, comités des pêches et de la conchyliculture, etc), du prestataire chargé d'accompagner Breizhmer dans l'élaboration du référentiel label-marque.

Les réunions suivantes sont prévues avec le prestataire :

- Réunion de lancement avec le COPIL pour présentation de la mission et de son déroulement : semaine 03 2023.
- Réunions intermédiaires pour chaque étape pour validation. Une seconde en cas de non validation.
- Chaque prise de décision majeure concernant l'exécution du marché fera l'objet d'une réunion avec l'équipe projet Breizhmer. Tout au long de l'exécution du marché, autant que de besoin, le prestataire s'engage à donner à l'équipe projet Breizhmer les moyens de suivre lisiblement l'avancée des projets.

Avant chaque réunion, le prestataire proposera un ordre du jour et des propositions concrètes. Les supports de réunion et l'ordre du jour devront être envoyés à l'équipe projet Breizhmer 3 jours avant chaque réunion avec le COPIL ou le CA Breizhmer afin d'échanger et d'ajuster la présentation.

Chaque étape de validation sera le fruit de la concertation au sein du COPIL, sachant que le conseil

d'administration de Breizhmer validera les étapes clé du processus.

Le prestataire devra faire en sorte que ces différentes missions soient parfaitement cohérentes et coordonnées et garantir la parfaite coopération entre ses différents collaborateurs et sous-traitants.

Le prestataire devra également assurer une parfaite coordination avec l'équipe projet Breizhmer en prévoyant notamment toutes les modalités, méthodes et outils de communication, de transmission d'information, et d'intelligence collective.

III.5 - Désignation d'un interlocuteur

Le prestataire s'engage à désigner dès la notification du marché, le nom, les coordonnées professionnelles et les références de la personne chargée de conduire et de diriger l'exécution de l'ensemble des prestations en son nom. La bonne exécution du marché suppose que le prestataire affecte à l'ensemble du projet un seul responsable chargé de la représenter auprès de la personne publique quelle que soit la nature des problèmes évoqués.

Ce responsable désigné par le prestataire est l'unique interlocuteur de Breizhmer pendant toute la durée du marché : en cas d'empêchement ou de remplacement de ce responsable en cours de marché, le prestataire en avise sans délai Breizhmer et lui indique les noms, coordonnées et références professionnelles du nouveau responsable.

III.6 - Contraintes techniques et juridiques

L'hébergement du site est et restera à la charge de Breizhmer ainsi que la mise à jour et l'entretien une fois le « produit » livré. À ce titre, la webmaster de Breizhmer doit être le plus possible intégrée au développement.

L'ensemble des outils développés sera la propriété intellectuelle exclusive de l'association Breizhmer.

Le back office doit être complet et permettre l'utilisation du site par Breizhmer. Il sera indépendant de l'accès « administration » limité proposé aux visiteurs.

Le prestataire est l'auteur des livrables du présent marché, il est investi de l'intégralité des droits d'auteur sur les éléments constitutifs de ceux-ci, conformément au code de la propriété intellectuelle.

Les livrables sont constitués par les éléments conceptuels, graphiques, textes, dessins, graphiques, logos, noms de marque, icônes, images, matériel audio et vidéo, photographies, charte graphique et sémantique, argumentaires.

Par ailleurs, concernant les composants des livrables que le prestataire apportera et dont il ne serait pas l'auteur, le prestataire s'engage à acquérir tous les droits nécessaires à leur exploitation.

Le prestataire cède à Breizhmer, à titre exclusif et irrévocable, l'intégralité de ses droits patrimoniaux sur les livrables, pour toute la durée légale de protection des livrables par le droit d'auteur telle que définie par le code de la Propriété Intellectuelle et les conventions internationales liant la France.

IV. Calendrier et critères d'attribution

IV.1 - Calendrier

Date limite de réception des offres : 11 janvier à 20h00

Les trois meilleurs candidats retenus sur les bases des critères listés (confère IV.3 - Critères d'attribution) seront auditionnés fin de semaine 02 2023.

Le prestataire devra être disponible pour démarrer la mission à partir de la semaine 03 2023. La fin de la prestation est souhaitée pour le 28 avril 2023.

Le prestataire proposera un calendrier permettant d'avancer de manière efficace, tout en prenant le temps de la concertation.

Le calendrier suivant est proposé à titre indicatif mais nous serons attentifs à vos suggestions présentées dans votre offre.

	2023			
	janv	fev	mars	avr
Lancement de projet : Semaine 03 2023				
Étape n°1 : Maquettes fonctionnelles avec parcours utilisateurs à partir du cahier des charges. À valider pour la semaine 06 2023.				
Étape n°1 : Maquettes et déclinaisons graphiques en lien avec la charte graphique du label Breizhmer. À valider pour la semaine 06 2023.				
Étape n°1 : Développement, intégration des grilles, des textes et images et optimisation SEO. Imperatif, le site doit être en ligne pour le 24 février 2023 pour la phase test utilisateurs.				

Étape n°1 : Corrections et améliorations selon retours des utilisateurs				
Étape n°2 : Maquettes + développement et intégration				

IV.2 - Délai de validité des propositions

Délais de validité de l'offre : **120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.**

IV.3 - Critères d'attribution

Le choix de la proposition s'effectue au vu des critères pondérés suivants :

30 %	Compréhension de l'objet, du contexte et de ses enjeux et des résultats attendus par Breizhmer
20 %	Prix selon la formule suivante : (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x 20
20 %	Composition de l'équipe dédiée, au regard de ses compétences, pluridisciplinarité, de ses références, son expérience et de sa capacité à répondre aux prestations
20 %	Book
10 %	Calendrier et décomposition du temps envisagé pour chaque mission

La procédure ne nous permet pas de répondre par mail ou appel téléphonique à vos questions, mais oblige à ce que vous posiez vos questions par écrit sur la plateforme AWS afin que tou.t.e.s candidat.e.s aient les mêmes informations.

Nous savons que ces procédures ne sont pas des plus pratiques, mais nous y sommes astreints.

IV.4 - Notification du marché

Le marché sera notifié par courrier. La réception de la notification par le prestataire vaut ordre de démarrage de la mission qui doit être exécutée dans les délais indiqués par le candidat.